

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 14 mars 2025

Convocation du 10 mars 2025

Présents : André GAY, Christèle BERTHEAS, Georges FATISSON, Lydie MANTOUT, Jean-Claude VIGNAL, Magali PUIER-JUQUEL, Magali SCHULZ, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Jordan VOLDOIRE, Amandine BROUILLOUX, André ROCHETTE, Céline DURIEUX GOUTTE

Représentés : Thibault VITALE représenté par Christèle BERTHEAS, Christophe LAURENT représenté par Lydie MANTOUT

Secrétaire de la séance : Georges FATISSON

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 7 février 2025 est adopté.

DE_003_2025 - **FONDS DE SOUTIEN LFA : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS REAMENAGEMENT SANITAIRES – SALLE COMMUNALE DE BOISSET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Article L.5216-5 VI,
Vu l'Arrêté Préfectoral N°2025-007 du 09 Janvier 2025, portant modification des Statuts de Loire Forez Agglomération,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire, en date du 15 Novembre 2022, approuvant le Règlement d'attribution des Fonds de Concours de Loire Forez Agglomération, au titre du Fonds de Soutien aux Investissements communaux mis en œuvre pour la Période 2023-2025,

Considérant que la Commune de BOISSET SAINT PRIEST souhaite ***Réaménager les Sanitaires de la Salle Communale de BOISSET*** et que ce Projet est éligible à l'attribution d'un Fonds de Concours au titre de l'Enveloppe de 1 085 000 €, mis en place par LFA dans le cadre du Fonds de Soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un Fonds de Concours à Loire Forez Agglomération,

Considérant que le montant du Fonds de Concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors Subventions, par le Bénéficiaire du Fonds de Concours, conformément au Plan de Financement Prévisionnel joint en Annexe.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 pour et 1 abstention :

- Sollicite un Fonds de Concours à Loire Forez Agglomération au titre du Fonds de Soutien aux Investissements communaux (**Enveloppe N°2**), en vue de participer au financement du ***Réaménagement des Sanitaires de la Salle Communale de BOISSET***.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

DE_004_2025 - **SANITAIRES SALLE COMMUNALE DE BOISSET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de réaménager les Sanitaires de la Salle Communale de BOISSET, car en mauvais état et difficiles d'accès.
Le Coût estimatif des Travaux envisagés serait de **14 840,14 € H.T.** environ.

Ce Projet peut être subventionné en partie par des Aides du Département.

Il propose donc de solliciter le Département pour l'octroi d'une Subvention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 pour et 1 abstention :

- sollicite une Subvention auprès du Département,
- autorise Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de Subvention auprès du Département et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DE_005_2025 - **DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs et subventionne à hauteur de 80 % les dalles béton qui supporteront les abris.

Monsieur le Maire sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Pour la fourniture et la pose de 3 abris voyageurs aux arrêts des Granges, Fontvial et la Vaure.
- Pour le financement à 80 % des 3 dalles béton qui supporteront les 3 abris.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DE_006_2025 - **EMBAUCHE D'UN NOUVEL AGENT AU GRADE D'ATSEM ET AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le départ en retraite de Mme Edith CAMPIDELLI au 1^{er} février 2025,

Vu le remplacement de Mme Laurence VEY, qui a démissionné

Vu la demande de Mme CALCAGNI Valérie pour augmenter son temps de travail,

Vu le recrutement d'un nouvel agent,

Vu la saisine du Comité Social Territorial en cours,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- l'embauche d'un nouvel agent au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps non complet à raison de 24 h 50^{centièmes} hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2025, en remplacement du poste de Mme Laurence VEY.
- L'augmentation du temps de travail de Mme Valérie CALCAGNI, à compter du 1^{er} avril 2025, de 31 h 50^{centièmes} à 33 h 04^{centièmes}, suite à un nombre croissant d'élèves à la garderie les matins (besoin de 2 agents les matins de 7h45 à 8h15).

Vu la circulaire n° 2016-08 du 7 décembre 2016 entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, le tableau des emplois est le suivant :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : agent technique territorial

Effectif : 4

Filière : SOCIALE

Cadre d'emploi : agent spécialisé principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Effectif : 2

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : agent administratif territorial et Rédacteur

Effectif : 2

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ci-référant.

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire.

Article 2 : de modifier le tableau des effectifs, avec les éléments suivants :

FILIERE TECHNIQUE - ECOLE							
TECH	C	Adj Techn Territorial Principal 1ère classe	Adj Techn Territorial Principal 1ère classe	titulaire	fonction	31h50	
TECH	C	Adj Techn Territorial	Adj Techn Territorial	titulaire	fonction	31h50	31h50 à compter 01/02/2025
SOC	C	agent principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent principal de 2ème classe des écoles maternelles	stagiaire	fonction	24h50	à compter 01/04/2025
SOC	C	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	titulaire	fonction	33h04	à compter 01/04/2025

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Signalétique communale : la commande a été passée. Les panneaux seront de couleur rouge basque. Les panneaux seront installés prochainement.

Ecole : Suite à la démission de Mme Laurence VEY, il a été procédé à l'embauche d'une ATSEM, Mme Coralie SOULAS qui prendra ses fonctions au 1^{er} avril 2025. Pendant la période de transition du 16 mars au 1^{er} avril, nous avons embauché une personne en CDD.

La séance est levée à 21 heures.